



NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES NOUVELLES DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHERIQUE DE 4po.
- NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE D'ÉCHANGER L'AIR INTÉRIEUR PAR L'EXTÉRIEUR, ÉVALUÉS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.R. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À PROTÉGER PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES NOUVELLES DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHERIQUE DE 4po.
- NOTE 6
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR
- NOTE 8
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET FORTIF)
- NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

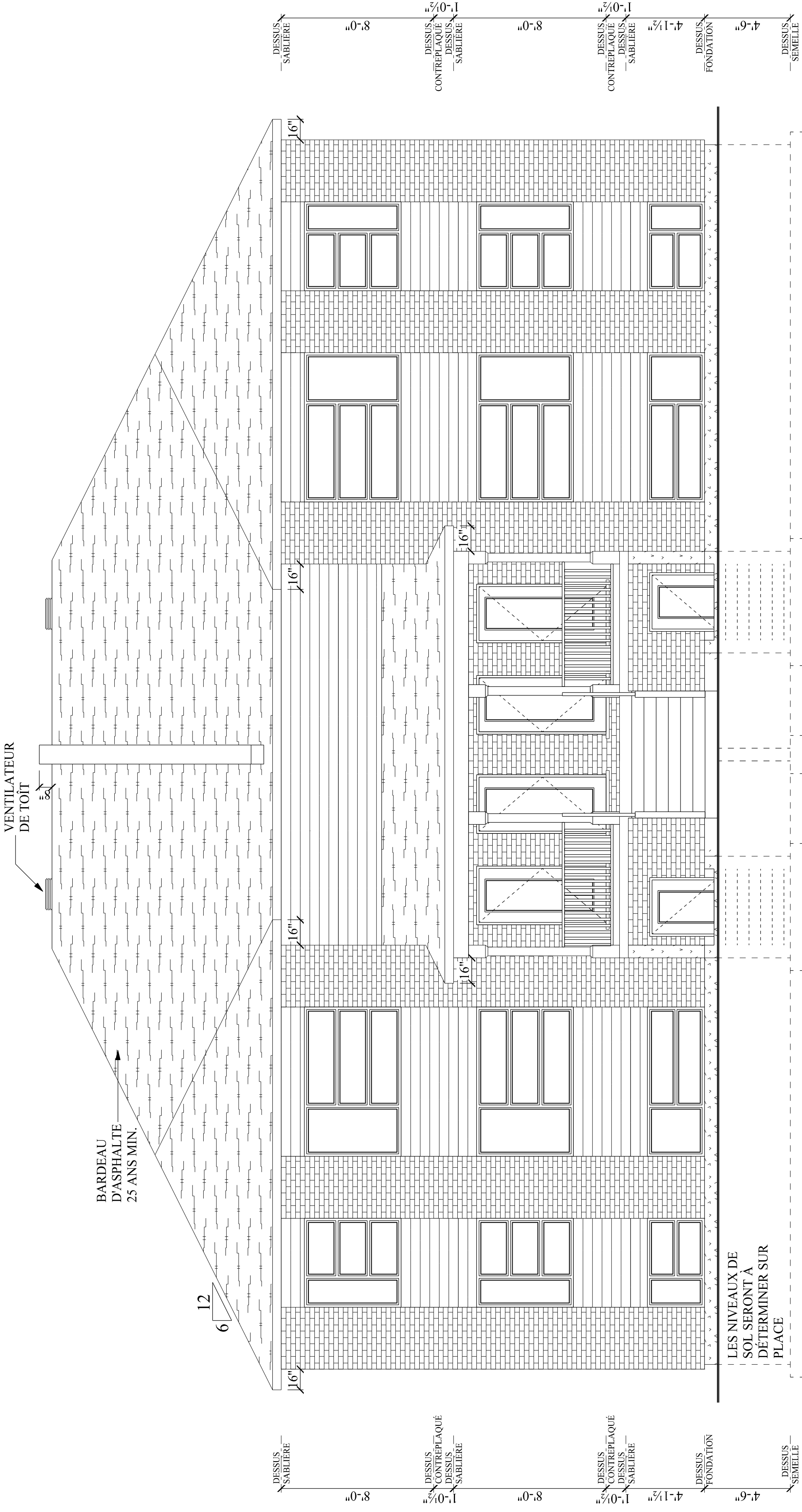
TITRE DU PROJET
SIXPLEX
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET

Rue
FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



ÉLÉVATION AVANT



NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AUCUNES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHERIQUE DE 4po.
- NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE D'ÊTRE RÉPARÉ EN SITUATION D'URGENCE PAR DES TECHNICIENS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB, 1995). S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À PROTÉGER PAR UN GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AUCUNES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHERIQUE DE 4po.
- NOTE 6
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

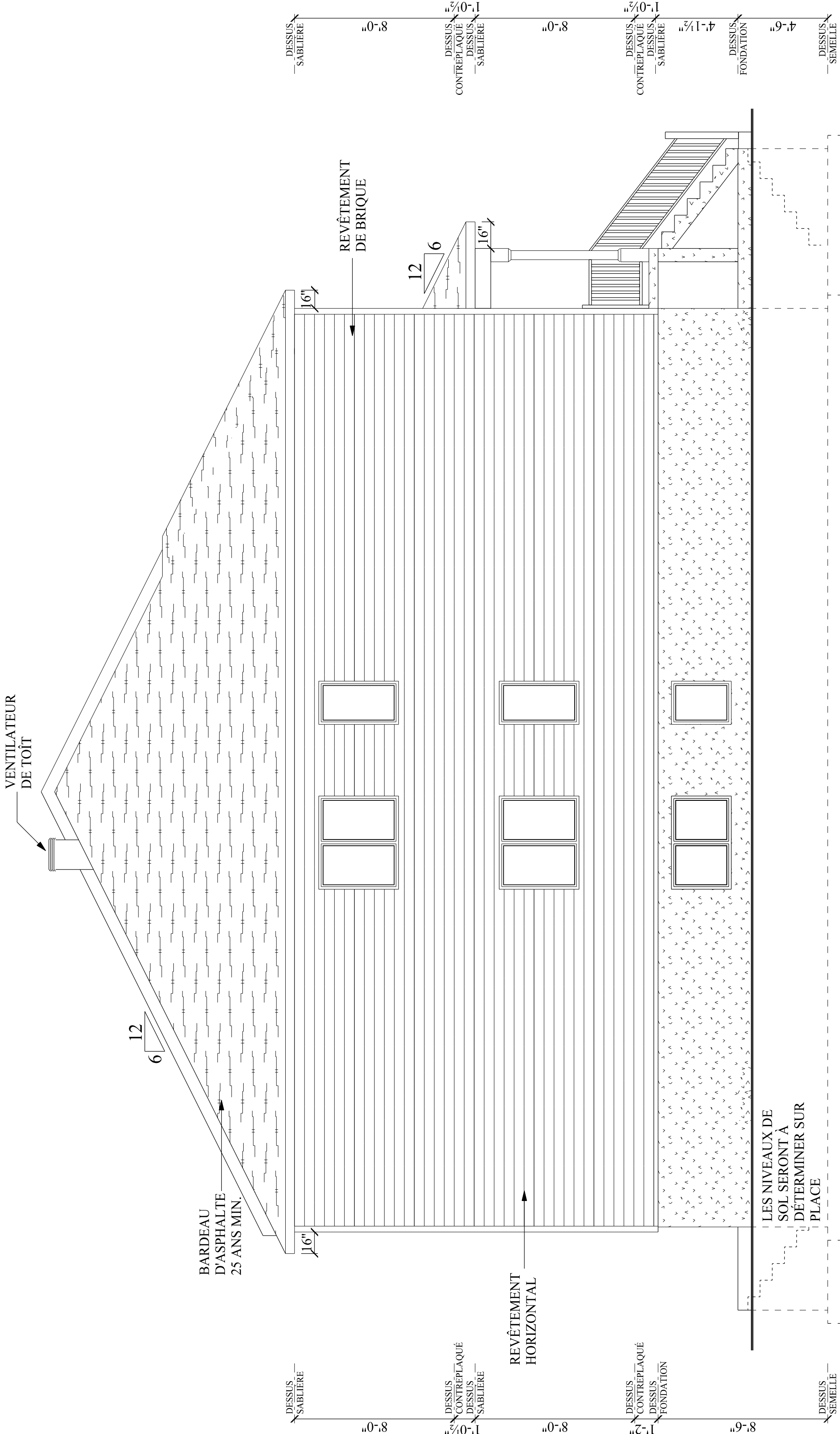
DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
SIXPLEX
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET
Rue
FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



ÉLÉVATION GAUCHE



NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES SALLLES AVOIR DES SAUTRES DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SNIERIQUE DE 4po.
- NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRIANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QU'À 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
PREVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE D'ÉCLAIRER LA CHAMBRE ET D'ÊTRE ÉQUIVOCALMENT DÉCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À PROTÉGER LES ÉLÉMENTS DE LA MAISON. LES SALLLES AVOIR DES SAUTRES DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SNIERIQUE DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6
LES SALLLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
LES HOTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8
PREVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLATOND ET PORTES).
- NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

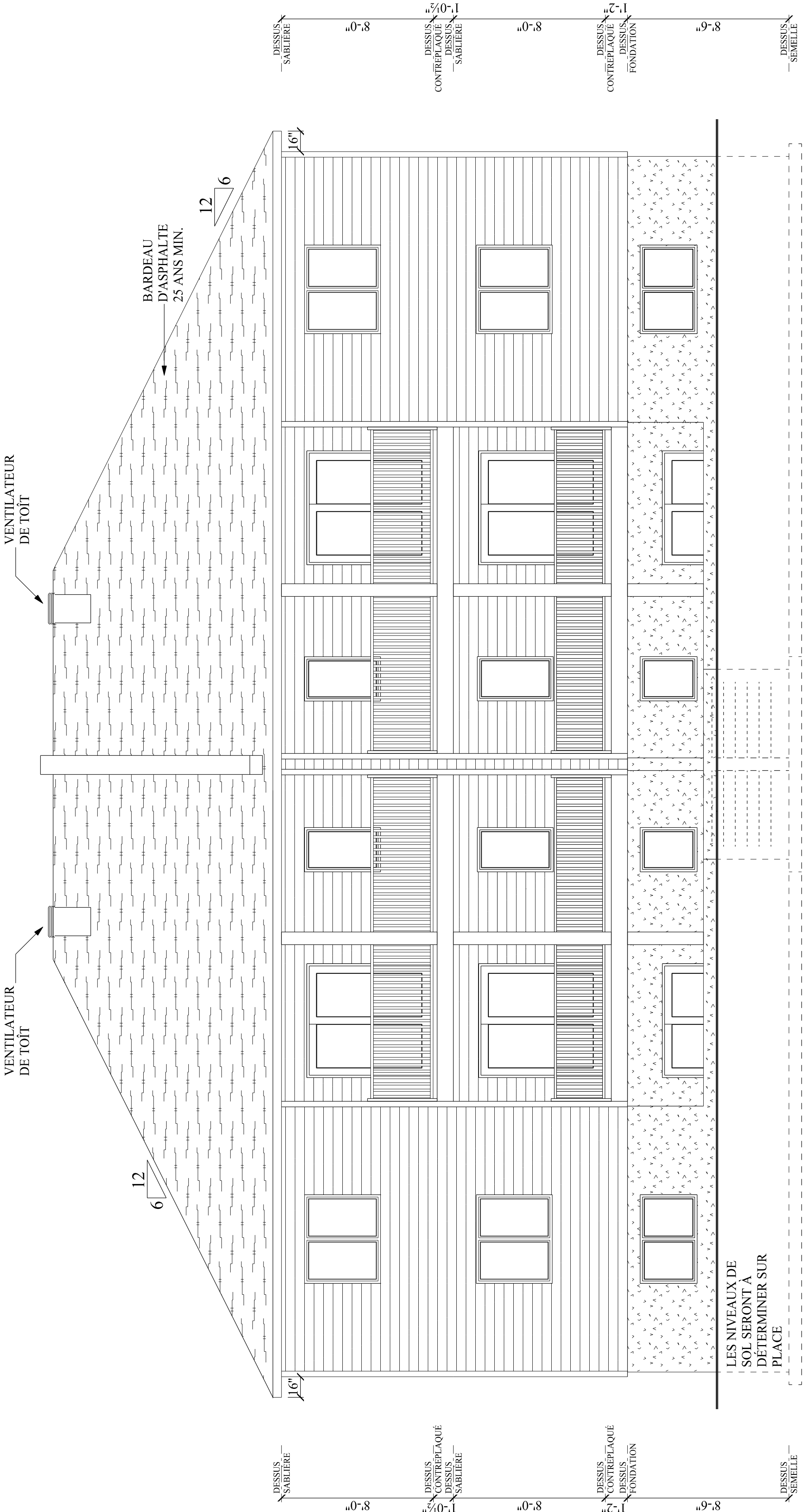
DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
SIXPLEX
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET
Rue
FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



ÉLÉVATION ARRIÈRE



NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
.TOUTES LES GALERIES DONT LA DENVÉLLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARAIRES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRIANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15° DE LARGEUR.
- NOTE 4
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE D'ÉCHANGER L'AIR INTÉRIEUR CONTINUÉMENT AVEC L'AIR EXTÉRIEUR PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À DÉFINIR EN CONJONCTION AVEC LE PROPRIÉTAIRE. AINSI QUE LES DIMENSIONS CAR ELLES PEUVENT DÉTÉRIER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

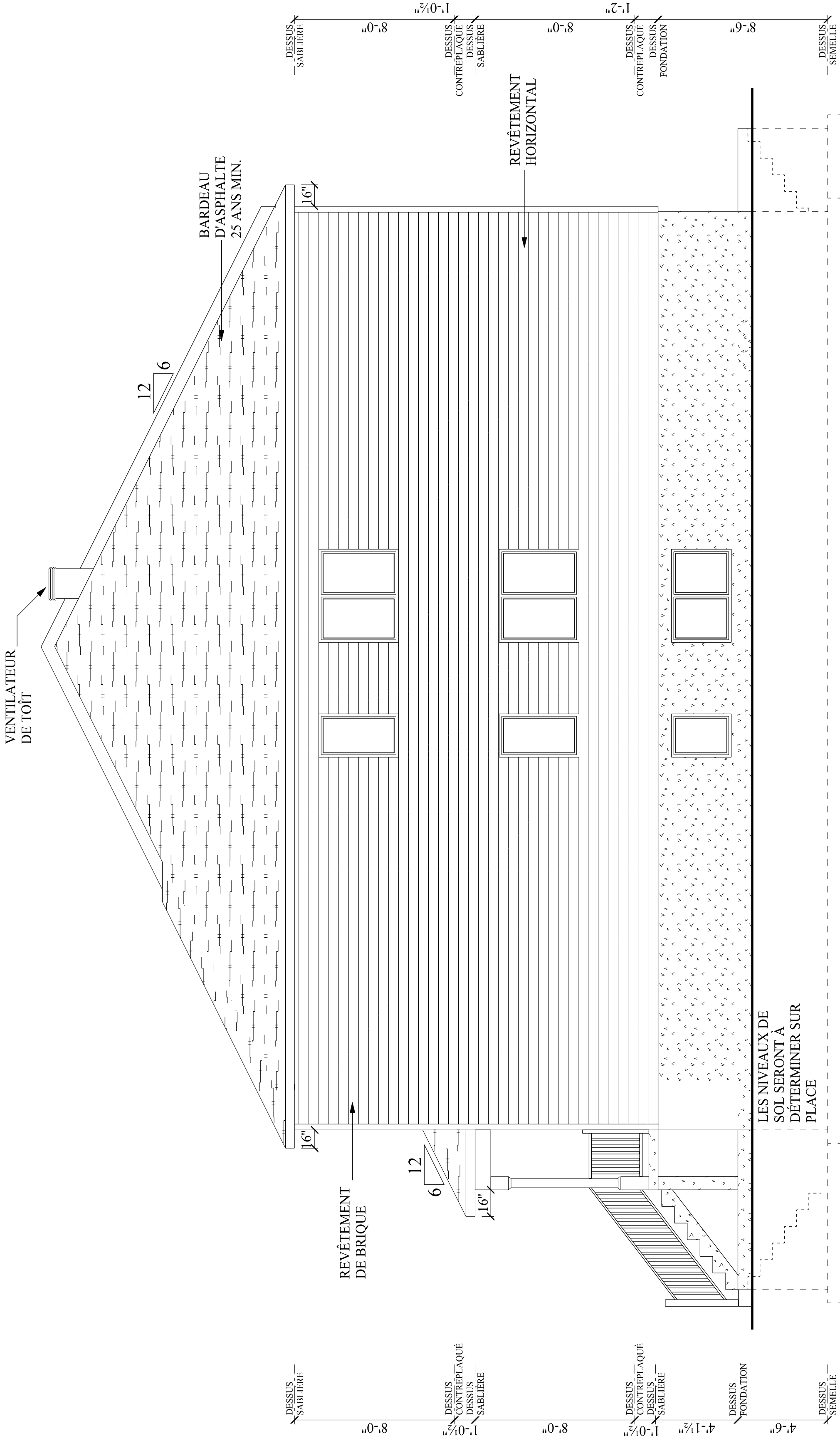
DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
SIXPLEX
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET
Rue
FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



ÉLÉVATION DROITE



NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1 : TOUTES LES GALERIES DONT LA RÉNOUVELATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24" ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOINTEES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2 : IL Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3 : L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INTÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4 : PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5 : LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS. CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN. AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE
- NOTE 6 : LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7 : LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR
- NOTE 8 : PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE)
- NOTE 9 : LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10 : LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 56" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET

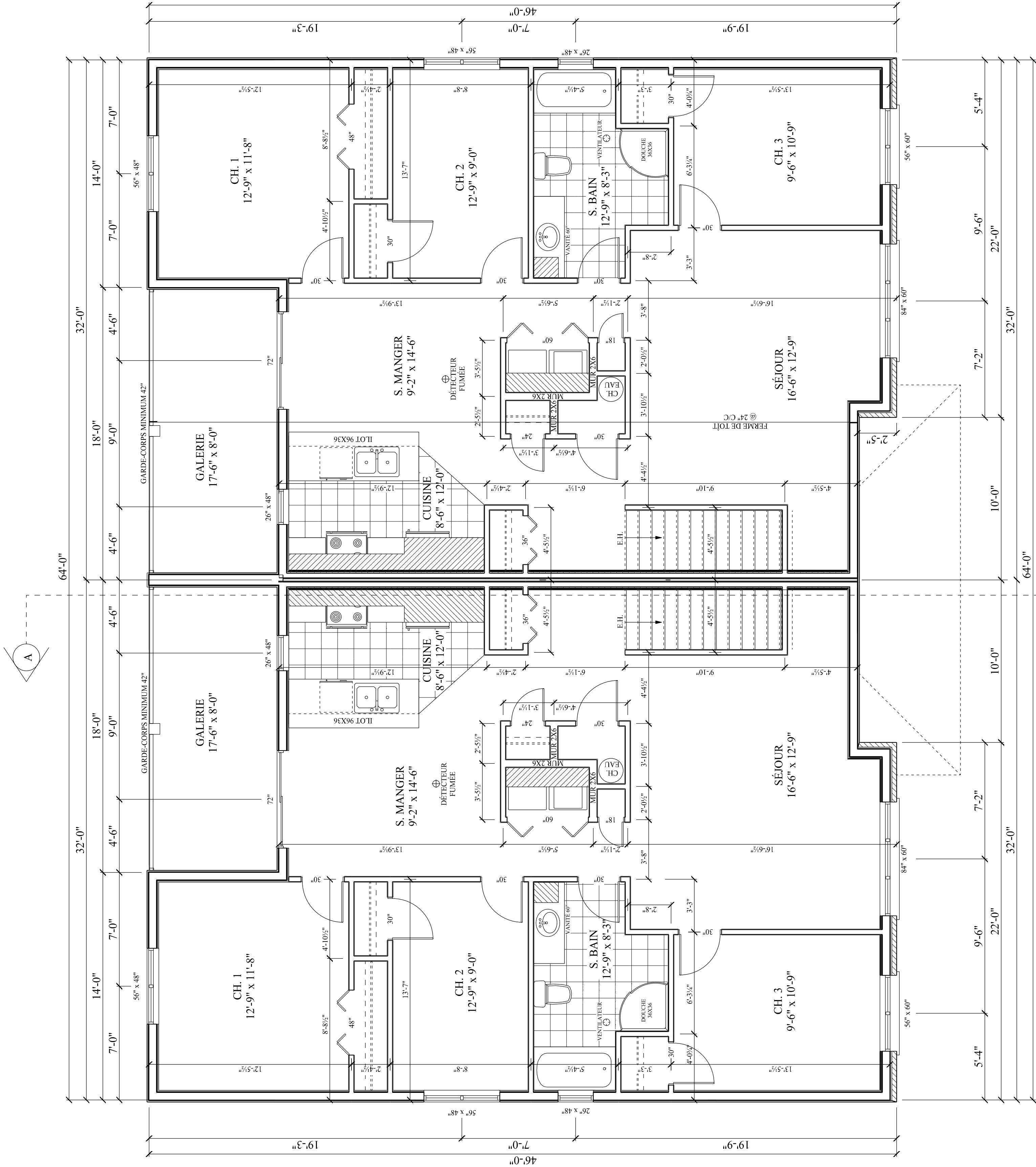
SIXPLEX
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONCAS

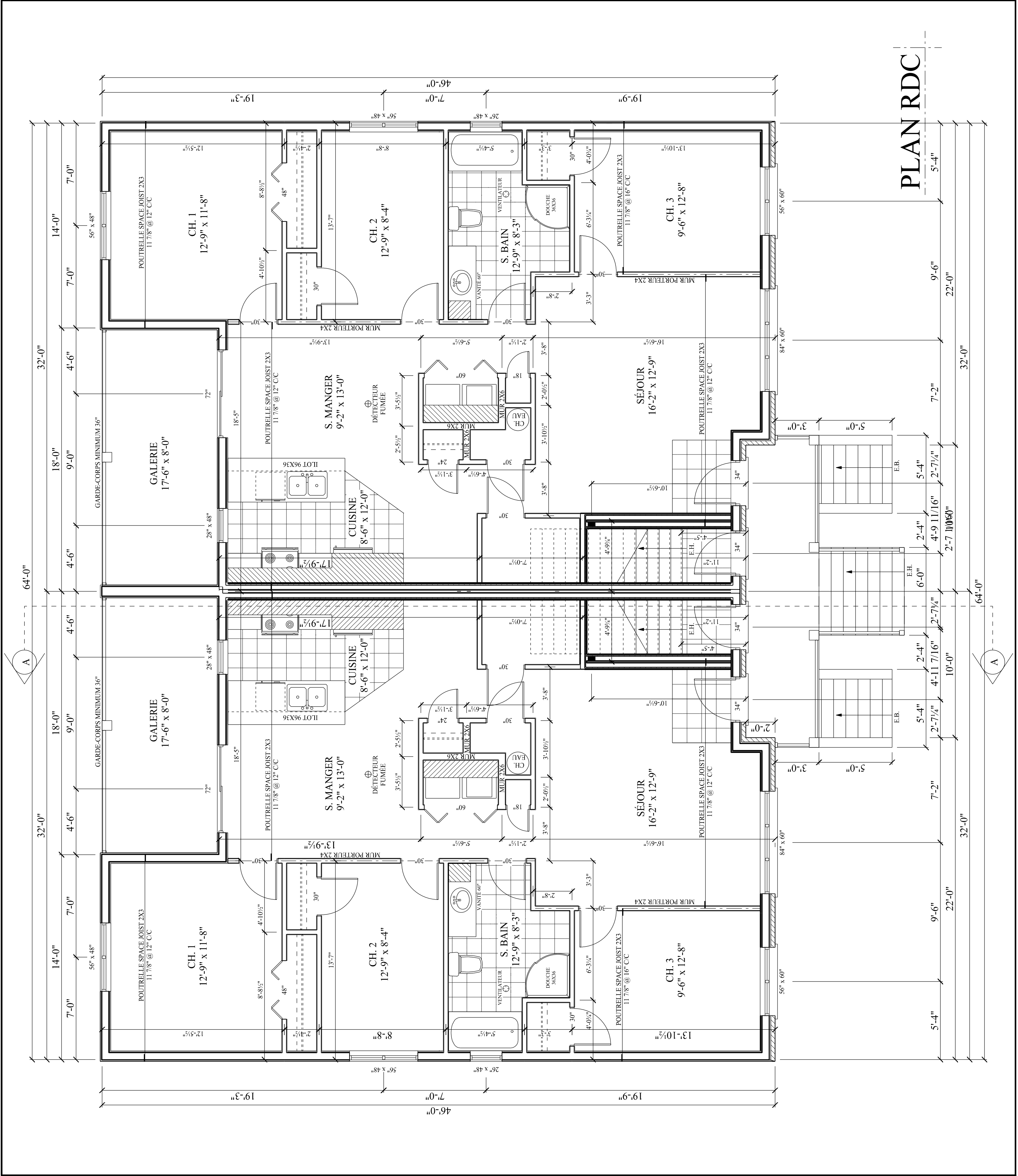
ADRESSE DU PROJET
Rue
FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

PLAN ÉTAGE





PLAN RDC



NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNVELLATION PAR
L'ÉLÉVATION DES MURS, DES PLANCHERS, DES
PROTÈGES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR
MINIMALE DE 42po. LES PARTIES ADJACENTES NE DOIVENT
PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE
DE 4po.
- NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE
NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE
FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION
INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE
DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS
PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995).
S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS
TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À
VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS
AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE
CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE
- NOTE 6
TOUTES LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE
POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS
SANITAIRES.
- NOTE 7
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVONT ÉVACUER
À L'EXTÉRIEUR
- NOTE 8
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA
RÉSIDENTICE (MUR, PLAFOND ET PORTE)
- NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT
LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉS À MOINS DE 36"
DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

DESSIN RÉALISÉ PAR :

SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET

SIXPLEX

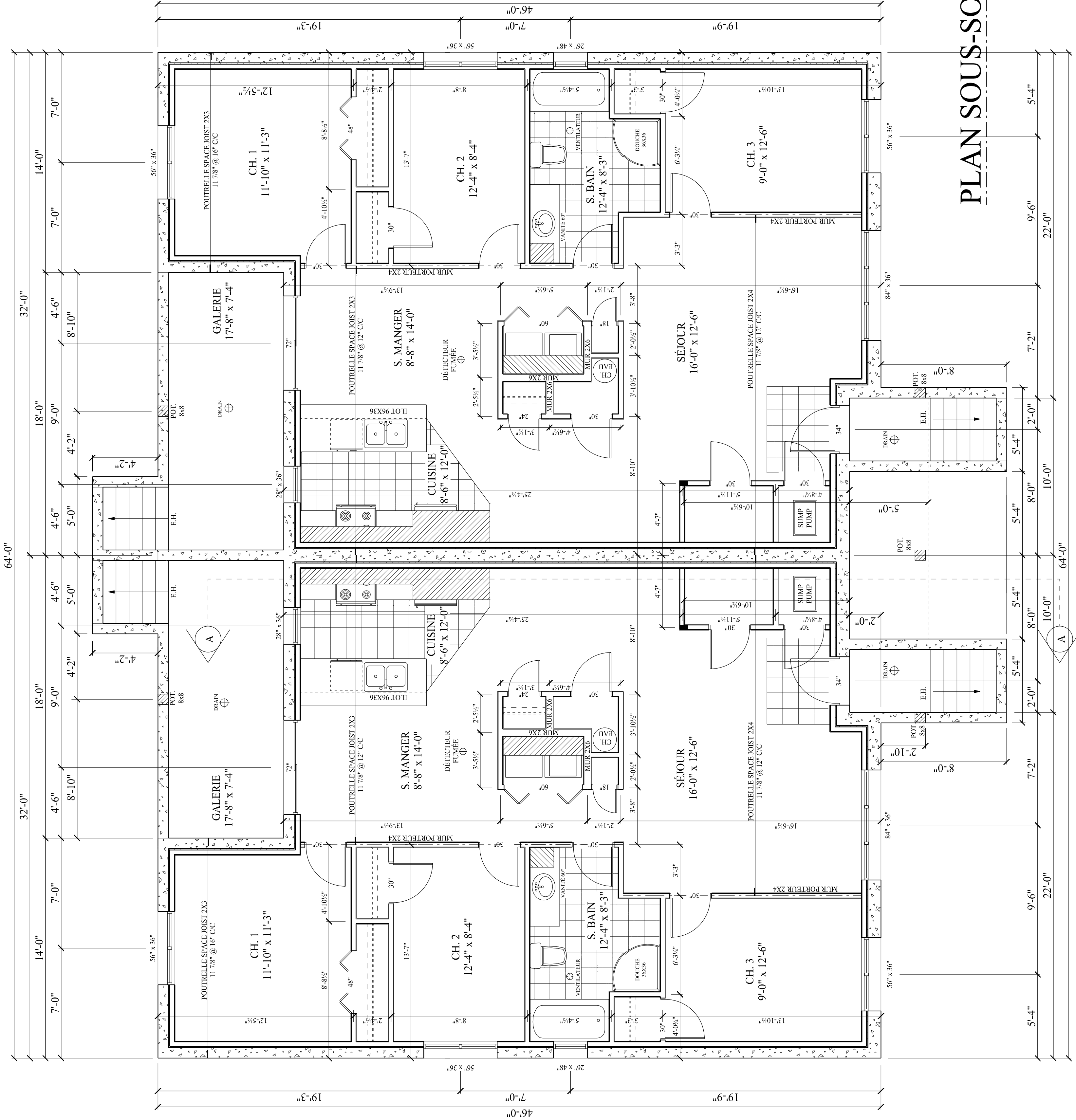
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET

Rue
FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



PLAN SOUS-SOL



NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTEGÉES PAR DES GARDES-CORPS EN FER ET ALUMINUM, AVEC UN TIRANT D'ARRÊT DOUBLEMENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR, AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
LE NOUVEAU SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995), S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
LES ANCHOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS, AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8
UNE SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

DESSIN RÉALISÉ PAR :

SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET

SIXPLEX

LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET

Rue
FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



NOTE 1
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.

NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE
NIVEAU DE PLANCHER.

NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE
FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION
INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.

NOTE 4
 .PREVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE
 DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS
 PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995).
 S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS
 TOUT LA MAISON.

NOTE 5
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À
VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS
AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER
DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE

NOTE 6
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE
POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS
SANITAIRES.

NOTE 7
· LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER
À L'EXTÉRIEUR

NOTE 8
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA
RÉSIDENTIE (MUR, PLAFOND ET PORTE)

NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT
LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉS À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

SIXPLEX

LES CONSTRUCTIONS RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET

Rue FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"





NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES ACQUÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE PAR UN RESEAU D'ÉCRAN INTERIEUR À 15po DE HAUTEUR, ANSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). PASSURER ANSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS ANSSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRES DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN. AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE
- NOTE 6
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
TOUTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR
- NOTE 8
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE)
- NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APLUS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

DESSIN RÉALISÉ PAR :

SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET

SIXPLEX

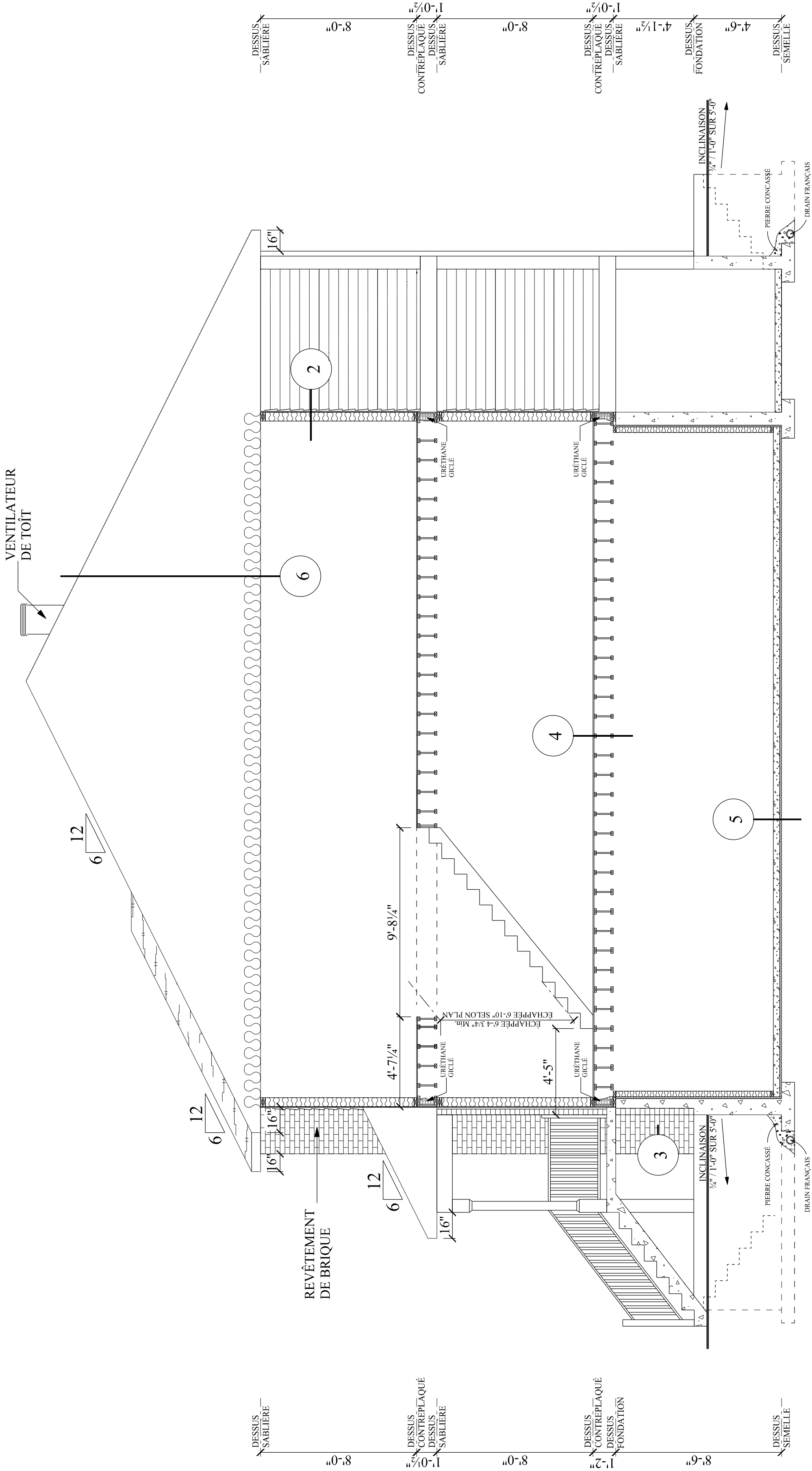
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONCAS

ADRESSE DU PROJET

Rue
FARNHAM

EN DATE : 18 JANVIER 2018

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



- 1

DALLE GARAGE

 - Dalle de béton 4" d'épaisseur
 - Treillis métallique 6" x 6" ;
 - Coupe-vapeur, polyéthylène 6 mil.
 - Pierre concassée 3/4" net
- 2

MUR EXTÉRIEUR

 - Revêtement Vertical
 - Fourrures 1"x 3" @ 16" c/c Horizontale
 - Isoclad 1" R-4.66 (pare-air) joints scellés
 - Colombage 2" x 6" @ 16" c/c
 - Laine isolante matelassé R-20
 - Pare-vapeur, joints scellés
 - Fourrures 1"x 3" @ 16" c/c Verticale
 - Gypse 1/2" vissé
- 3

FONDATION

 - Crépis de béton hors sol
 - Mur de fondation de 8" ou 10"
 - Isolant Rigide 1" R-5
 - Colombage 2" x 4" à 16" c/c
 - Laine isolante de fibre de verre en natte R-12
 - Coupe-vapeur : polyéthylène 6 mil.
 - Gypse 1/2" vissé
- 4

PLANCHER INTÉRIEUR

 - Panneaux O.S.B. 5/8" emboutvés/ et vissés
 - Poutrelles de plancher ajourées 11 7/8"H @ 16" c/c
 - Fourrures de plancher 1"x 3" @ 16" c/c
 - Gypse 1/2" vissé
- 5

DALLE INTÉRIEUR

 - Dalle de béton 4" d'épaisseur
 - Treillis métallique 6" x 6"
 - Coupe-vapeur, polyéthylène 6 mil.
 - Isolant rigide 1" R-5
 - Pierre concassée 3/4" net
- 6

TOITURE

 - Bardeaux d'asphalte 40 ans
 - Panneaux OSB 15/32
 - Fermes de toit à 24" c/c
 - Isolation matelassé R-41
 - Coupe-vapeur, polyéthylène 6mil.
 - Fourrures 1"x3" @ 16" c/c
 - Gypse 1/2"
- 7

MUR COUPE-FEU

 - Gypse 1/2" ProRoc avec M2Tech résistant à l'humidité
 - Colombage 2"x 4" @ 16" c/c
 - Laine isolante CertainTeed optionnelle
 - Vide d'air de 1 1/4"
 - 2 Panneaux GlasRoc Shaftliner de type X de 1po
 - Vide d'air de 1 1/4"
 - Laine isolante CertainTeed optionnelle
 - Colombage 2"x 4" @ 16" c/c
 - Gypse 1/2" ProRoc avec M2Tech résistant à l'humidité

COUPE A-A